

Les membres du conseil municipal sont convoqués à la séance du 20 février 2018 à 20h00.

Verberie, le 14 février 2018

Le Maire,
Michel Arnould

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 20 février 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt février à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

Présents : Arnould Michel, Bommelaer Laurent, Brouillard René, Carpentier Annie, Cayrol Evelyne, Cournil Jean-Jacques, Dumont Laurence, Fagot Edwige, Flourey Patrick, Galczynski Nicolas, Merlin Marie France, Pagnier Francis, Rabbé Philippe, Raguideau Cecile, Rahoui Ferroudja, Steffen Patrick.

Absents : Baroin Dolorès, Biez Michel, Lemercier Jean-Claude, Sauvage Patrick.

Absents et excusés : Ainesi Jean, Arnould Odile, Claux Marie, Couillet Dominique, Fourdrin Stephanie, Grobon Lysiane, Lamy Christophe.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Odile Arnould à René Brouillard, Marie Claux à Laurent Bommelaer, Stéphanie Fourdrin à Laurence Dumont, Lysiane Grobon à Jean-Jacques Cournil, Christophe Lamy à Patrick Flourey.

Secrétaire de séance : Laurent Bommelaer.

Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de votants : 21

Date de convocation : 14 février 2018
Date d'affichage : 14 février 2018

Election du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Monsieur Laurent Bommelaer aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour.
Il demande à l'assemblée de modifier l'ordre de passage des questions.
L'assemblée accepte cette modification.

Monsieur le maire ouvre la séance en qualité de Président.

Monsieur le Président de séance soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

07-2018 Protocole d'accord avec RTE relatif à la gestion de la végétation sur le domaine public

Monsieur le Président de séance rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa mission de service public de transport d'électricité à haute et très haute tension, RTE procède à la coupe ou à l'abattage des arbres situés à proximité de la ligne à très haute tension.

En effet RTE est tenu de maintenir à tout moment des distances de sécurité suffisantes entre la végétation et les conducteurs des lignes aériennes. C'est pourquoi, ces travaux de coupe et d'élagage qui peuvent présenter des dangers pour la sécurité des personnes en raison de la présence de conducteurs sous tension sont exécutés et pris en charge par RTE.

Sur le territoire de la commune, plusieurs sujets de platanes, érables et marronniers sont concernés par ces entretiens. Par leur régularité du fait des contraintes de distances à respecter vis-à-vis des conducteurs, ces entretiens altèrent la qualité esthétique des écrans végétaux et imposent des interventions pouvant occasionner un risque électrique et routier.

A la demande de RTE, des discussions se sont engagées avec la commune pour un aménagement de la végétation située sur le domaine public compatible avec l'ouvrage électrique 225 000 Volts Moimont-Moru. RTE prend à sa charge la coupe des arbres et le financement de l'opération qui est de 8304,24 euros.

Un protocole a été élaboré fixant les droits et les obligations respectives des parties, les modalités d'aménagement sous la ligne électrique, passant par l'abattage de plusieurs arbres avec replantation et mise en place de mobilier urbain.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de conclure le protocole présenté avec RTE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole à venir.

08-2018 - Espace Dagobert – convention avec le collège

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 18 décembre 2017, le conseil municipal a décidé de conclure une convention avec le collège d'Aramont pour l'utilisation de l'espace Dagobert.

Monsieur le principal du collège souhaiterait apporter une modification au libellé de l'article 7 de la convention avant le passage de cette dernière au conseil d'administration du collège.

L'article 7 initial : « La commune déclare mettre à la disposition du collège l'espace Dagobert et l'ensemble de ses installations à titre gracieux.

Le collège s'engage à mettre gracieusement deux agents à la disposition de la commune pour installer et enlever les fauteuils de spectacle, les chaises et dalles de moquette lorsque la manifestation est à l'initiative du collège. »

pourrait être modifié comme suit : « La commune déclare mettre à la disposition du collège l'espace Dagobert et l'ensemble de ses installations à titre gracieux.

Le collège s'engage à prendre à sa charge l'installation et l'enlèvement des fauteuils de spectacle, des chaises et dalles de moquette lorsque la manifestation est à l'initiative du collège. »

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, 20 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

- d'annuler la délibération du 18 décembre 2017,
- d'approuver la convention avec le collège d'Aramont pour l'utilisation de l'espace Dagobert présentée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

Poste de police

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée des réflexions en cours relatives au projet de transfert du poste de police municipale dans un autre lieu.

Informations diverses

Monsieur le Président de séance donne à l'assemblée diverses informations :

- la provision pour grosses réparations incluse dans le bail à construction de la mairie a été en grande partie utilisée pour la motorisation du portail.

- une réunion publique va avoir lieu à Compiègne (salles Saint Nicolas) le mercredi 14 mars, à partir de 20H45, dans le cadre de la concertation prévue au PLUiH.

Cette réunion sera co-présidée par Monsieur MARINI et les maires des communes du secteur des vallées, dont notre commune fait partie.

- un paratonnerre du château est tombé lors de la dernière tempête.

- les travaux à l'école maternelle vont reprendre pendant les vacances de février.

- le Relais Assistantes Maternelles va intégrer les locaux mise à sa disposition à l'école maternelle et le RASED ceux à l'école primaire des remparts.

Il informe enfin que Monsieur Bommelaer a été contacté par l'Education Nationale pour une expérimentation au collège avec les élèves de CM2 de l'école primaire des remparts du 1er au 22 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations n°07-2018 et n°08-2018.

J. AINESI <i>absent excusé</i>	M. ARNOULD	O. ARNOULD <i>absente excusée</i>	D. BAROIN <i>absente</i>	M. BIEZ <i>absent</i>
L. BOMMELAER	R. BROUILLARD	A. CARPENTIER	E. CAYROL	M. CLAUX <i>absente excusée</i>
D. COULLET <i>absente excusée</i>	J-J CURNIL	L. DUMONT	E. FAGOT	S. FOURDRIN- DELBART <i>absente excusée</i>
P. FLOURY	N. GALCZYNSKI	L. GROBON <i>absente excusée</i>	C. LAMY <i>absent excusé</i>	J.C. LEMERCIER <i>absent</i>
M-F MERLIN	F. PAGNIER	Ph. RABBE	C. RAGUIDEAU- DAVIDOVICS	F. RAHOU
P. SAUVAGE <i>absent</i>	P. STEFFEN			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 20 février 2018 a été affiché à la porte de la mairie le 8 mars 2018.